Zeitschrift: ASMZ : Sicherheit Schweiz : Allgemeine schweizerische

Militärzeitschrift

Herausgeber: Schweizerische Offiziersgesellschaft

Band: 155 (1989)

Heft: 7-8

Artikel: EDG 88 : Enseignements pour un canton

Autor: Wellhauser, Pierre

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-59386

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

EDG 88 – Enseignements pour un canton

Regierungsrat Pierre Wellhauser

Le canton de Genève a joué un rôle très actif dans l'exercice de défense générale 1988. Ses autorités ont ainsi pu vérifier l'efficacité des structures mises en place et s'assurer que l'engagement des différents échelons prévus par cette organisation répond bien aux missions qui leur sont confiées.

Un premier constat s'impose: à la lumière de cet exercice, le Conseil d'Etat de Genève sera amené à modifier sensiblement l'organisation de l'Etat-major civil cantonal de la défense. D'autre part, les installations matérielles mises à disposition du Conseil d'Etat ont montré certaines lacunes auxquelles il devra être remédié. De plus, l'emplacement de ce centre protégé, s'est révélé stratégiquement défavorable.

Quant au déroulement des différentes phases de l'exercice, il convient, sans évoquer de situations relevant du secret, de faire les observations suivantes: tout d'abord, la succession de certains événements fut trop rapide et il est douteux que certaines situations auxquelles le canton fut confronté puissent se produire dans la réalité.

A certains moments, notamment lors d'actions terroristes, il est apparu

M. Pierre Wellhauser, Chef du département militaire de la République et Canton de Genève

difficile de lutter contre ces actes et il serait souhaitable de pouvoir bénéficier, selon les circonstances, d'une aide spontanée de la population. Or, un tel soutien requiert une information du public, basée sur une stratégie à élaborer avec les spécialistes de la Confédération.

Ensuite, il faut reconnaître certaines lacunes dans la distribution des instructions et des ordres à la population. C'est ainsi que l'information donnée à celle-ci par radio n'a pas tenu compte des conséquences pratiques et de l'impact de telles instructions. En effet, inviter la population à se mettre rapidement à l'abri pour quelques heures a provoqué de sérieux embouteillages ...

A l'aéroport de Genève-Cointrin, la rapidité de blocage et de déblocage des possibilités d'atterrissage ou d'envol a démontré l'opportunité d'avoir constitué le bataillon d'aéroport 1, dont les officiers et les hommes ont une parfai-

te connaissance des lieux. On peut toutefois regretter que l'arrondissement territorial 14, regroupant quelque 800 hommes, n'ait pas eu un rôle plus important à jouer lors de cet exercice.

Pour ce qui est du domaine de la santé, on a pu constater que l'organisation hospitalière dispose de bonnes structures d'accueil et de moyens importants.

Enfin, il sied de relever le rôle prépondérant de la police genevoise, qui maîtrisa bien les différentes situations auxquelles elle eut à faire face.

On peut donc mettre à profit l'expérience recueillie lors de cet exercice pour améliorer l'organisation de défense générale du canton afin d'assurer l'adéquation des moyens mis en œuvre aux diverses situations auxquelles elle pourrait être confrontée.



Interessierter Besucher: Bundesrat J.P. Delamuraz (Foto Keystone)